

Unité départementale de l'Isère  
17 boulevard Joseph Vallier  
38040 GRENOBLE

GRENOBLE, le 19/08/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 17/08/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **SOBEGAL**

Usine de Lacq  
BP 6  
64170 LACQ

Références : 2022 – IS130 RT  
Code AIOT : 0006102904

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 17/08/2022 dans l'établissement SOBEGAL implanté ZI Rue de l'industrie 38420 DOMENE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

Cette visite a été l'occasion :

- pour la nouvelle inspectrice de connaître le site et ses enjeux environnementaux;
- de vérifier les suites de l'inspection de 2021 à propos du POI ;
- de vérifier que les MMR sur un scénario de rupture de canalisation sont testées et maintenues ;
- de vérifier les mesures prises en période de canicule.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- SOBEGAL
- ZI Rue de l'industrie 38420 DOMENE
- Code AIOT : 0006102904
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut

La société SOBEGAL (Société Béarnaise des Gaz Liquéfiés, filiale d'Antargaz) assure sur le site de Domène le stockage et la distribution de Gaz de Pétrole Liquéfié. Elle dispose sur le site de Domène d'un relais vrac. Ses principaux clients sont des établissements recevant du publics (hopitaux,

EPHAD...), des industries et des exploitations agricoles. Les opérations effectuées sont de deux types :

- le déchargement de camions qualifiés de gros porteurs vers le stockage vrac ;
- le remplissage de camions qualifiés de petits porteurs à partir du stockage vrac.

Les installations de stockage vrac, dans le cadre d'une démarche de réduction des risques, ont été modifiées : les 3 sphères aériennes de 1000 m<sup>3</sup> ont été remplacées en 2006 par un réservoir sous talus d'une capacité de 450 m<sup>3</sup> (environ 200 tonnes de propane liquide).

L'exploitant a réalisé en 2019 le déplacement des postes de chargement/déchargement du gaz propane au plus près du réservoir de stockage afin de réduire l'impact sur les entreprises riveraines en application de l'arrêté préfectoral complémentaire du 21 août 2015 et du PPRT de Domène, approuvé le 8 février 2017.

Sur le plan administratif, le site est classé seveso seuil haut compte tenu de la quantité de gaz inflammable liquéfié stockée sur le site.

Les enjeux identifiés pour cet établissement sont principalement : le risque d'incendie et d'explosion lié à la manipulation de liquide inflammable ;

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Suite de l'inspection de 2021 : formation et POI
- MMR Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST
- Actions en période de canicule

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suites, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées peuvent conduire suivant le cas, à une demande d'action corrective par lettre préfectorale ou à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être

- proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
3	Mise à jour du POI	Code de l'environnement du 16/08/2022, article Article R.515-100	Demande d'action corrective	Lettre de suite préfectorale	15 jours
5	EDD 2022 – MMR Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST	Autre du 01/07/2022, article EDD 2022 - Noeud papillon relatif aux Evénements Redoutés ER 2.1 : « Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST » p132	/	Lettre de suite préfectorale	3 mois
6	EDD 2022 – MMR Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST	Autre du 01/07/2022, article EDD 2022 - Noeud papillon relatif aux Evénements Redoutés ER 2.1 : « Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST » p132	/	Lettre de suite préfectorale	1 mois

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
8	EDD 2022 – Exposition au soleil des camions sur une durée prolongée	Autre du 01/07/2022, article EDD 2022 - 13.6.4 Justification de la performance des mesures de maîtrise des risques permettant de prévenir l'événement ultime « BLEVE d'un camion-citerne » p240	/	Lettre de suite préfectorale	1 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suites

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Formation de l'adjoint du chef de dépôt	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 1 de l'annexe I	Observation	Sans objet
2	Exercices POI	Code de l'environnement du 16/08/2022, article Article R.515-100	/	Sans objet
4	EDD 2022 – MMR Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST	Autre du 01/07/2022, article EDD 2022 - Noeud papillon relatif aux Evénements Redoutés ER 2.1 : « Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST » p132	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
7	EDD 2022 – MMR Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST	Autre du 01/07/2022, article EDD 2022 - Noeud papillon relatif aux Evénements Redoutés ER 2.1 : « Rupture sur une canalisation d'emplissage liquide du RST » p132	/	Sans objet
9	EDD 2022 – Exposition au soleil des camions sur une durée prolongée	Autre du 01/07/2022, article EDD 2022 - 13.6.4 Justification de la performance des mesures de maîtrise des risques permettant de prévenir l'événement ultime « BLEVE d'un camion-citerne » p240	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Cette inspection a soulevé la continuité des non-conformité concernant la formation de l'adjoint et la mise à jour du POI.

Elle a aussi été l'occasion de vérifier la bonne mise en place de la maintenance des MMR permettant de sécuriser le site suite à une rupture de canalisation. Sur ce point, l'exploitant devra mettre en place des actions pour se conformer à son EDD.

### 2-4) Fiches de constats

Voir partie confidentielle.